



Retrouvez la commune sur



Google Play

App Store

Octobre 2021

www.casson.fr

Casson

Lettre d'informations Municipales

express

Éco-pâturage : arrivée des chèvres

La Commune de Casson va très prochainement profiter de l'arrivée de 5 chèvres des fossés. Ce petit cheptel est composé de 4 femelles dont 2 jeunes nées en 2021 et d'un jeune bouc.

Proche de disparaître dans les années 90, la race des chèvres des fossés fait l'objet d'un plan de sauvegarde et de protection. Cette race rustique bretonne était autrefois utilisée pour entretenir les haies et les chemins. Résistantes et dociles elles demandent peu de soins et font d'excellentes débroussailluses. Pour inscrire notre démarche dans le temps et participer à la sauvegarde de la race, la commune adhère à l'Association de Sauvegarde et de Protection de la « chèvre des fossés ».

Pour la commune, ce projet présente de nombreux avantages, tels que :

- Diminuer nos coûts de gestion, notamment dans les endroits peu accessibles aux engins (fortes pentes, faible portance des sols en zone humide) ;
- Limiter ou stopper le développement de certaines espèces invasives ou indésirables sans engins, ni produits chimiques (ex : broutage de la renouée du Japon, d'orties ou de ronciers)
- Réduire nos déchets verts (plus de déchets de tontes) ;
- Développer et entretenir la biodiversité des espaces ainsi entretenus et maintenir une flore plus diversifiée, au travers de notre gestion différenciée.

Un espace clos de 5 000 m² a été aménagé par les services techniques au fond de la parcelle des anciennes lagunes proche de la station d'épuration. L'accès au public n'est pas autorisé dans l'immédiat - le temps pour les chevrettes de s'adapter à leur environnement.

Les agents ont également réhabilité une ancienne bétailière en 'cabane transhumante' qui permettra le déplacement des animaux vers les différentes zones à entretenir.

L'ensemble des écoliers de la commune sera consulté afin d'attribuer un nom à ces protégés.

Accueillir des animaux est bien évidemment vecteur d'interactivité avec les plus jeunes et ouvre des perspectives d'animations communales des plus attractives. Vous aurez donc tout le plaisir de découvrir à partir de janvier les activités menées autour de ce beau projet en lien avec notre volonté de respecter l'environnement.



Vœux 2022

La municipalité, vous convie à la cérémonie des vœux du Maire le vendredi 7 janvier 2022, à 19h00 à la salle municipale de Casson.

2022
Cérémonie
des
Vœux



Lettre d'Informations Municipales de Casson
Réalisation : Commission Relation à la Population et Communication : Armelle BOSSIS,
Éric TELLIEZ, Armel VION et Murielle LERMITE.
Responsable de la publication : Philippe EUZÉMAT
Directrice de la publication : Murielle LERMITE
Tirage : 1 100 exemplaires
Conception : Pixiyo - Impression : Offset 5



Aire de covoiturage

Une aire de covoiturage se situe sur le parking « Le Grand Murin » face à la maison médicale. Vous pouvez y stationner votre véhicule à la journée en évitant de saturer des parkings non prévus à cet effet car offrant moins de places – comme celui de la place de l'église par exemple.

Nous remercions les adeptes de cette alternative à l'usage du véhicule individuel de bien vouloir utiliser ce lieu de rencontre en priorité.



Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales

Fin septembre des marquages au sol ont été réalisés afin de réaliser des travaux sur certains réseaux d'eaux pluviales défectueux ou sous-dimensionnés de la commune.

Quatre secteurs sont concernés par ces travaux :

- **La rue Sainte Marie** : le diamètre des réseaux qui traversent la voie communale n'est pas suffisamment important pour éviter un phénomène de submersion de la route par fortes pluies, comme vécu récemment.

La circulation est interdite jusqu'au 22 octobre inclus. C'est pourquoi une déviation a été mise en place en empruntant la route du Chanier, La Gaucherais et la route départementale n°37. Une adaptation des transports scolaires a été prévue, quelques arrêts ont été déplacés et les usagers concernés ont été prévenus par la CCEG.

- **Le giratoire près de l'école Montgolfier** : les travaux vont permettre d'améliorer le fonctionnement hydraulique du secteur, afin d'éviter une saturation des canalisations dans le bourg et dans les lotissements proches.

Les travaux sont programmés du 13 octobre au 3 novembre. La circulation se fait actuellement sur demi-chaussée en alternat par feu tricolore et la rue de la Close est barrée.

- **La rue des Ardillaux** : les réseaux d'eaux sur la partie basse de la rue des Ardillaux sont mal dimensionnés. Les travaux, prévus du 13 octobre au 5 novembre, vont permettre l'installation de canalisations plus grandes. Il est également prévu que l'entreprise intervenante réalise un nouvel enrobé sur les trottoirs. La circulation se fait en alternat manuel sur demi-chaussée.

Lotissement de l'ancien stade : des travaux seront réalisés au niveau du bassin d'orage du lotissement de l'ancien stade afin de réparer l'équipement de régulation et permettre au bassin de remplir son rôle « tampon » lors de pluies ou d'orages. Aucune perturbation de la circulation n'est à prévoir.



Un nouveau lotissement en projet aux Egréas Nord

La Mairie travaille en lien avec des aménageurs sur un projet de lotissement dans le secteur des Egréas Nord.

Le secteur concerné par le projet d'aménagement se situe entre la route départementale en direction d'Héric (RD 37), la rue des Egréas et la rue des Moulins.

Une période d'informations au public sera organisée d'ici la fin de l'année. Un registre de consultation sera mis à disposition des habitants en Mairie et une visite sur site aura lieu pour recueillir les remarques des habitants. Les modalités de cette concertation seront précisées début novembre sur le site de la Mairie.



Du nouveau sur le marché

Le marché de Casson a accueilli récemment deux nouveaux commerçants. Vous pouvez désormais y trouver : la poissonnerie Pelloquet, l'île aux fruits, Atlantic Rôtisserie (poulet rôti), Charcuterie traiteur Bouttier et Thierry Fromage - tous les mardis matin sur la Place Montréal.



Semaine Bleue 2021

Initiée en 1951, la semaine bleue, semaine nationale des retraités et personnes âgées, demeure un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie sociale, culturelle et économique, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les retraités.

Malgré le contexte sanitaire contraint, le CCAS de Casson a proposé du 4 au 10 octobre dernier, une programmation de rencontres, animations, ateliers et événements dédiés aux aînés.

Nous vous donnons rendez-vous à nouveau l'année prochaine !

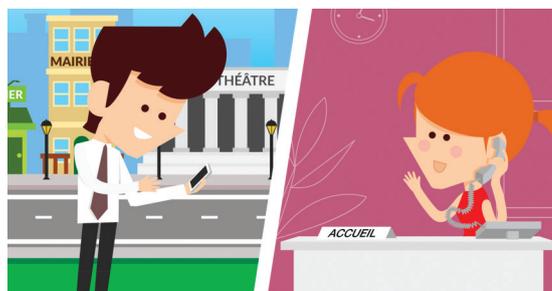


Une solution en faveur de l'inclusion et l'accessibilité des services

Casson, ainsi que l'ensemble des communes de la CCEG vont se doter à partir de décembre 2021 d'un nouveau dispositif de communication (ACCEO) à destination des personnes ayant une baisse d'audition, sourdes ou malentendantes.

Trois modes de communication seront proposés :

- La transcription instantanée de la parole (pour les personnes sourdes s'exprimant oralement ou les personnes malentendantes dont de nombreux séniors) ;
- La visio-interprétation Français/Langue des Signes Française (pour les personnes sourdes qui ne s'expriment pas oralement) ;
- Le visio-codage Langue française Parlée Complétée (notamment dans les écoles pour les enfants qui apprennent à parler - lecture labiale + signes)



LA COMMUNE DE CASSON SERA PROCHAINEMENT ACCESSIBLE AUX PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES AVEC LA SOLUTION ACCEO !

L'interprète ACCEO en visio appelle ensuite l'agent de la collectivité et traduit les propos de l'utilisateur (oralement) et de l'agent (en langue des signes).

Le dispositif ACCEO est disponible aux horaires d'ouvertures des services municipaux.

Le Conseil Municipal des jeunes, comment ça marche ?

• Le principe ?

13 jeunes sont élus pour 3 ans avec 7 primaires et 6 collégiens.

• Pourquoi ?

Proposer leurs idées, mener des actions, débattre avec les élus adultes, participer à diverses manifestations...

• Comment être candidat ?

Être élève du CM1 à la 3^e et habiter Casson.

Déposer un dossier à la mairie avant le 8 novembre.

Du 8 au 27 novembre : Campagne électorale !

Puis élection – dimanche 28 novembre, ouverte aux élèves du CM1 à la 3^e, dans l'école Montgolfier de 10h à 12h.

Plus d'informations à la mairie et sur le site www.casson.fr



Défi DÉCLICS



Rejoignez le défi DÉCLICS (Défi Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété) défi Énergie et Eau et devenez acteurs de la transition environnementale grâce à de petits gestes quotidiens.

L'objectif ? Agir ensemble contre les changements climatiques et réduire ses factures !

Qui peut participer ?

Toute personne qu'elle soit locataire, propriétaire ou en colocation, seule, en couple ou avec des enfants, en activité, au chômage ou retraité. Les participants sont regroupés en équipes de 5 à 10 foyers. Ils échangent leurs astuces, s'entraident et se motivent. Une équipe peut regrouper des familles du même quartier ou commune, des collègues de travail, des amis, des membres d'une même association... Toutefois si vous ne voulez pas constituer d'équipe il est tout de même possible de participer.

Le Principe ?

Un fois inscrit, vous serez accompagné par un animateur du CIVAM, il vous mettra à disposition différents outils : un guide de 100 écocgestes, une mallette avec des petits appareillages (wattmètre, hygromètre, débitmètre) pour permettre de mesurer ou encore de tester directement des solutions économes (ampoules LED,

programmeur...) mais aussi des jeux pour enfants (puzzle, memory). Un site internet sera à disposition pour inscrire les relevés, comptabiliser et voir évoluer les dépenses énergétiques en les comparant avec d'autres foyers.

Pourquoi participer ?

- C'est l'occasion de comprendre sa consommation, se poser des questions sur ce qui consomme le plus, ce qui peut être amélioré de façon simple et sans contrainte.

- Testez des gestes et astuces du quotidien pour baisser vos factures d'eau et d'énergie. Depuis 2018, les 12 000 foyers participants en France ont économisé en moyenne 230 euros !

- C'est l'occasion de s'amuser en équipe ou en famille et d'éduquer les enfants... sans les embêter !

- C'est agir concrètement et efficacement pour l'environnement sur votre territoire !

Comment participer ?

Le prochain défi se déroulera du 1er décembre 2021 au 30 avril 2022. Vous pouvez vous inscrire dès maintenant sur : www.defis-declis.org

AGENDA

OCTOBRE

22

Boum d'halloween 6-10 ans
Casson Basket Club

25-26-27

Stage kids's club
Anglais enfants - Polyglotte

29

Bad Halloween
Badminton de Casson

NOVEMBRE

9

Conseil Municipal
Municipalité

21

Participation du bureau du
Badminton de Casson aux
Foulées de l'AVC à Saint-
Herblain

28

RUN ECO pour la semaine
européenne de réduction des
déchets
Comité des Fêtes

DÉCEMBRE

10

Les ateliers de Noël parents/
enfants
APEM

12

Bad'Bad' Noël
Badminton de Casson

14

Conseil Municipal
Municipalité

JANVIER

7

Voeux du Maire, à 19h00,
salle municipale
Municipalité

20

Assemblée Générale à 18h00,
salle municipale
Casson Mon Pays

22

Galettes des Rois
Badminton de Casson



COVID-19
CORONAVIRUS

Ces événements restent soumis aux évolutions des décisions gouvernementales et du contexte.

Recensement en 2022

Le recensement prévu en 2021 a été reporté en 2022 pour cause de pandémie.

Les enquêtes de recensement permettent d'obtenir des informations fiables et récentes sur la commune et ses habitants. Ces informations serviront notamment à adapter les équipements et les infrastructures pour mieux répondre à vos besoins : installation d'une pharmacie, nombre de crèches, de logements, d'établissements scolaires, transports publics, etc.

En 2022, la Commune, la Communauté de Communes et l'INSEE associent leurs efforts pour mettre en place ces enquêtes dans les meilleures conditions. Ce recensement aura lieu du 20 janvier au 18 février 2022.



RECENSEMENT
de la population 2022
www.le-recensement-et-moi.fr

Vous êtes représentant d'une entreprise Cassonnaise ?

Manifestez-vous en mairie ! Votre entité pourra être référencée sur les annuaires numériques (site internet et application My Casson), ainsi que sur le guide Agenda distribué à tous les foyers Cassonnais et mis à disposition toute l'année en mairie.

Vous souhaitez figurer sur l'édition 2022 ? Vous êtes présents mais vos coordonnées ne sont pas à jour ? Faites-vous connaître avant le **25 octobre 2021**, soit en venant en mairie, soit en envoyant un mail à communication@casson.fr.

 Les associations présentes dans le guide agenda sont également invitées à vérifier les informations de l'édition 2021 et à contacter la mairie pour tout changement.

